

HEMPEL FRANCE 5, rue de l'Europe BP 30407 SAINT CREPIN IBOUVILLERS 60544 MERU CEDEX



2 - RESUME NON TECHNIQUE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	3
2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	4
2.1 Integration paysagere	
2.2. – Eau / Sol	4
2.3 AIR	
2.4 Bruit et vibrations	
2.5 DECHETS	5
2.6 Transport	
2.7 SANTE	6
2.8 Energie	6
2.9. – COUTS FINANCIERS DES MOYENS ET MESURES MIS EN PLACE POUR REDUIRE L'IMPACT DE L'ETAI	BLISSEMENT SUR
L'ENVIRONNEMENT	7
	4.0
3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS	10
3.1. CONTENU DE L'ETUDE	10
3.2. RISQUES PRESENTES PAR LES INSTALLATIONS	
3.3 SYNTHESE DES ANALYSES DE RISQUES	
3.4. ORGANISATION DE LA SECURITE	

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La société HEMPEL (France) SAS implantée sur la commune de Saint Crépin Ibouvilliers est spécialisée dans la fabrication de peintures industrielles et marines.

D'une capacité de production annuelle de 15 à 18 millions de litres de peintures, HEMPEL (France) SAS fournit essentiellement les marchés français, britanniques, irlandais, néerlandais et germaniques consacrant 80% de son activité à l'exportation.

Employant près de 110 personnes en France, HEMPEL (France) SAS réunit sur le site de Saint-Crépin Ibouvilliers environ 95 personnes qualifiées. Le personnel présent sur le site est réparti sur les différentes activités du site - siège social, direction commerciale, direction administrative, laboratoire et division industrielle, laquelle assure avec une soixantaine d'employés la production, le stockage et la maintenance usine.

L'établissement auparavant classé sous le régime de l'autorisation de la nomenclature des Installations Classées pour la protection de l'Environnement est autorisé d'exploitation par arrêté préfectoral du 6 février 1992. L'évolution des activités du site mais aussi et surtout l'évolution des connaissances techniques traduites par l'application de textes nouveaux conduisent à revoir le classement du site de production et de stockage de Saint-Crépin Ibouvillers et à la réalisation d'un dossier de régularisation administrative du site.

Ce dossier concrétise la demande de mise en conformité et de classement sous le régime d'une autorisation avec servitudes sous la rubrique suivante de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

✓ n°1173 : Dangereuses pour l'environnement - B -, toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances) : 1455,3 t pour un seuil à 500 t.

Il s'agit, pour la Société HEMPEL (France) SAS, d'un choix délibéré de maintien de ses activités en France, inscrivant ainsi le site dans le cadre d'une politique de développement durable.

La Direction d'HEMPEL (France) SAS s'engage sur l'exactitude des informations communiquées aux fins d'inventaire aussi exhaustif que possible pour apprécier les risques liés aux activités du site. La démarche de mise en conformité vis-à-vis des textes en vigueur est réelle et continue. La politique et les plans d'actions définis sont suivis, dans un esprit de conformité contractuelle mais aussi de développement durable.

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. - INTEGRATION PAYSAGERE

La société HEMPEL développe son activité sur 40 000 m² de terrain dont l'affectation est répartie comme suit :

- 4 000 m² pour les espaces verts,
- 7 400 m² affectés aux surfaces construites.
- 8 400 m² pour la surface de voirie,
- 20 000 m² pour une réserve foncière. Le nouveau stockage de solvants et de résines sera construit sur cette parcelle, à côté du hall de production

Sur le plan architectural, l'ensemble des bâtiments est traité sobrement avec un bardage vertical de couleur claire, permettant au mieux d'intégrer les volumes des bâtiments de production et en briques régionales pour le bâtiment de direction. Le site est peu visible de la voie d'accès principale à la commune de par son éloignement et la présence d'une haie arbustive. Le nouveau stockage sera semi-enterré.

Les abords des bâtiments sont maintenus en état constant de propreté (pas d'envols de matières diverses, poussières,...).

Le site HEMPEL est de façon générale, bien intégré dans son environnement.

2.2. - EAU / SOL

L'établissement HEMPEL est alimenté en eau uniquement par le réseau public d'eau potable de la commune de Saint Crépin Ibouvillers. Cette eau est utilisée sur le site essentiellement pour les besoins en eau sanitaire.

De l'eau est utilisée dans le process pour les produits en phase aqueuse et pour le lavage de certains équipements. Les eaux de lavage sont stockées sur site et éliminées par une société agréée.

Les eaux usées sanitaires s'apparentent à un rejet domestique classique. Elles sont collectées et dirigées vers le réseau communal, où elles sont ensuite amenées vers la station d'épuration intercommunale de Villeneuve les Sablons qui réalise un traitement par aération et boues activées de capacité 7300 équivalents-habitants.

Les eaux pluviales sont collectées séparément des eaux usées. Les eaux de ruissellement des voiries et zones de stationnement passent par un séparateur à hydrocarbures, puis l'ensemble des eaux pluviales rejoignent le réseau d'eaux pluviales de la commune.

Les rejets d'eaux de l'établissement n'ont donc aucun impact sur le milieu naturel.

Des travaux sont en cours, afin que toutes les zones de stockages de produits liquides soient en rétention, évitant ainsi une pollution de sol en cas de déversement accidentel ou fuite.

Les cuves de stockage enterrées sont double paroi avec un système de détection de fuite.

2.3. - AIR

Les rejets atmosphériques générés par l'usine sont essentiellement des émissions de composés organiques volatils (COV), issus pour l'essentiel de l'ensemble des ateliers de fabrication des peintures. La majorité des rejets sont canalisés, certains rejets sont diffus et identifiés.

L'arrêté du 29 mai 2000 modifiant l'arrêté du 2 février 1998 prévoit une alternative entre le respect de seuils de valeurs d'émissions et un schéma de maîtrise des émissions (SME) pour les installations autorisées avant le 1^{er} janvier 2001. C'est cette 2^{ème} alternative qu'Hempel a retenu pour son site de St Crépin Ibouvillers, pratique la plus courante dans son secteur d'activité, sur la base d'une rédaction d'un SME permettant d'appréhender correctement la réglementation.

Le SME rédigé par Hempel conduit à un rapport d'évaluation annuel des émissions de composés organiques volatils.

Les pertes canalisées et diffuses de COV du site Hempel de St Crépin représentent 2,75 % de la totalité des solvants consommés pour 2009 (environ 6 500 tonnes de solvants consommés).

Les concentrations dans l'environnement proche du site actuellement exploité, ont été estimées par modélisation atmosphérique des polluants à partir des caractéristiques météorologiques locales. Ces résultats montrent que dans l'état actuel des connaissances et des informations disponibles, l'impact sanitaire du site HEMPEL sur les populations du village de Saint Crépin lbouvillers peut être considéré comme acceptable.

Lors de la manipulation des charges minérales pour la fabrication de la peinture, des poussières se dispersent. Des filtres à manches permettent de réduire les rejets dans l'atmosphère.

L'établissement HEMPEL ne fait pas l'objet d'émissions d'odeurs particulières gênantes pour le voisinage.

2.4. - BRUIT ET VIBRATIONS

Les niveaux sonores mesurés sont conditionnés par l'activité du site, la circulation routière, les bruits de voisinage, les bruits champêtres.

Les émissions sonores en limite de propriété respectent relativement bien les prescriptions réglementaires de jour comme de nuit. Cependant les critères d'émergence sonore ne sont pas respectés.

Des silencieux ont été adaptés sur les générateurs d'air qui se trouvent sur le toit du bâtiment A afin de réduire le bruit et il a été décidé d'arrêter le fonctionnement des extracteurs et dépoussiéreurs durant la nuit.

De nouvelles mesures ont été effectuées pour valider ces modifications.

L'émergence reste non conforme en un point de jour. Il est donc prévu d'adapter un silencieux sur le chapeau de la cheminée de ce ventilateur.

2.5. - **DECHETS**

Afin d'optimiser la gestion des déchets des actions sont mises en place sur le site HEMPEL. Elles sont basées notamment sur le retour d'expérience de HEMPEL et sur sa bonne connaissance de leur mode de génération ainsi que sur le suivi régulier des quantités produites. Le tri sélectif est organisé sur le site HEMPEL.

La gestion des déchets de la société HEMPEL est orientée vers la valorisation. HEMPEL assure l'évacuation de ses déchets conformément à la réglementation en vigueur, par des prestataires

agréés et selon les filières de traitement ou d'élimination en privilégiant celles permettant une valorisation matière ou énergétique des déchets.

2.6. - TRANSPORT

L'ensemble du trafic lié aux activités de l'établissement HEMPEL (réceptions matières premières et expéditions produits finis) s'effectue par voie routière. Le nombre de véhicules lourds qui transite sur le site est de l'ordre de 16 véhicules par jour. A ce trafic viennent s'ajouter les véhicules légers du personnel, soit un maximum de 106 véhicules/jour.

Le transit des poids lourds lié au site HEMPEL représente une partie négligeable (inférieure à 10 %).

2.7. - SANTE

A l'analyse des éléments décrits dans l'étude d'impact, il apparaît que :

- Les produits solides, liquides et gazeux sont stockés sur le site de façon à éviter toute dispersion de ceux-ci vers le milieu air, eaux et sol;
- Le site HEMPEL respecte les prescriptions des normes de rejets aqueux et de son arrêté préfectoral;
- Il n'y a pas de populations cibles dans la direction des vents dominants qui seraient susceptibles d'être soumises plus directement aux rejets atmosphériques en provenance du site HEMPEL.
- Les critères d'émergence sonore ne sont pas respectés en un seul point et des travaux sont prévus. De plus aucune plainte du voisinage n'a été déposée. On peut donc considéré que l'impact sur la santé des populations voisines n'est pas significative.

L'analyse conduit à une conclusion d'absence d'impacts significatifs des activités de HEMPEL sur la santé des personnes.

De plus l'utilisation de matières premières toxiques a été arrêté totalement en 2008.

2.8. - ENERGIE

La consommation de gaz est stable au cours du temps et est suivie périodiquement, notamment dans le cadre de l'arrêté du 24 décembre 2002 relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation.

L'entreprise HEMPEL surveille ses consommations d'énergie et établie des ratios afin de détecter les éventuelles dérives de consommation en électricité et en gaz.

2.9. - Couts financiers des moyens et mesures mis en place pour reduire l'impact de l'etablissement sur l'environnement

Les investissements et mesures mis en place pour réduire l'impact de la société HEMPEL sur l'environnement sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Année	Nature des aménagements	Montant par mesure	Montant annuel
	Etablissement d'un arrêté d'autorisation de déversement et d'une convention de rejet des eaux usées	Interne	
	Mise en place de containers isothermes avec rétention pour les résines	41 k€ HT	
	Rehaussement de la hauteur des murs parpaings à la base des murs du bâtiment B pour mettre en rétention le bâtiment	10 k€ HT	
	Rétention pour les IBC d'émulseur	5 k€ HT	
2009	Analyse des rejets atmosphériques (COV, poussières)	8 k€ HT	497 k€ HT
	Etude acoustique en limite de propriété	2 k€ HT	
	Mise en conformité des murs coupe-feu 2h du bâtiment A (1 ^{ère} phase)	165 k€ HT	
	Achat de téléphones ATEX 11 k€ HT		
	Installation d'un nouveau Système de Sécurité Incendie, de détecteurs de COV (LIE) et d'explosimètres	255 k€ HT	
	Déplacement des stockages de liquides inflammables du bâtiment B au bâtiment A	60 k€ HT	
	Arrêt de l'utilisation de matières premières toxiques et des CMR pour les remplacer par des matières moins dangereuses (stock matières premières et emploi)	Interne	
	Isolation acoustique des générateurs de chauffage pour réduire le bruit émis	10 k€ HT	
2008	Séparation du réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées sur le site	16 k€ HT	275,4 k€ HT
	Nouveau système de ventilation « big batch » et « middle batch » 20,4 k€ HT		
	Installation d'une sonde de niveau dans le bâtiment B	7 k€ HT	
	Mise en place d'une sirène PPI	26 k€ HT	
	Construction d'un muret pour réaliser une rétention naturelle en utilisant la topographie du site	10 k€ HT	

Année	Nature des aménagements	Montant par mesure	Montant annuel		
	Installation de 3 stockages d'émulsifiants équipés de rétentions	25 k€ HT			
	Etude pour déterminer les murs coupe-feu à mettre en conformité et les murs coupe-feu à construire (étude technique et financière)	14 k€ HT			
	Remplacement du transformateur à PCB par un transformateur à huile minérale	81 k€ HT			
	Mise en rétention de l'aire de dépotage (dos d'âne pour que les éventuels déversements se dirigent directement dans la fosse)	6 k€ HT			
	Diagnostic Approfondi et Evaluation Détaillée des Risques	22 k€ HT	НТ		
2007	Etude des dangers / Impact	30 k€ HT 77 k€ HT			
	Installation d'un compresseur à vitesse variable (meilleur rendement énergétique)	25 k€ HT			
	Pose de 3 piézomètres pour compléter le réseau de surveillance des eaux souterraines existants	15 k€ HT			
2006	Démantèlement d'une unité de lavage des cuves et distillation, source de pollution. Réimplantation de ces unités sur skids avec bacs de rétention	150 k€ HT	165 k€ HT € HT		
0005	Diagnostic initial, ERS sols et sondages	12 k€ HT			
2005	Tierce expertise étude de dangers et impact	30 k€ HT	42 k€ HT		
2004	Etude sol et sondages	10 k€ HT	10 k€ HT		
2002	Mesure et contrôle : Air Bruit Sol et eaux souterraines	4,5 k€ HT 3 k€ HT 3 k€ HT			
	Prévention des pollutions : Pose de 3 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines, installation d'un barrage anti-pollution sur le collecteur d'eau, installation de détecteurs de fuite sur les cuves de stockage enterrées, station météo	18,5 k€ HT	29 k€ HT		

D'autres investissements sont prévus afin d'améliorer la protection de l'environnement et la sécurité sur le site et le voisinage :

Nature des aménagements	Délai de réalisation	Montant en k€ HT	
Rehaussement des cheminées des extracteurs 6 et 10	2009	Devis en cours	
Mise en place d'une rétention pour les IBC vides	Décembre 2009	5 k€ HT	
Substitution de la résine Urée par une matière première ne contenant pas de formaldéhyde	Fin 2009	Interne	
Analyse technico-économique pour améliorer la maîtrise des émissions de solvant	Second semestre 2009	10 k€ HT	
Mesures des rejets des gaz de combustion des installations de chauffage	Fin 2009	Non défini à ce jour	
Création d'un bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie, tampons étanches dans les bâtiments et siphons dans les regards	Décembre 2009	150 k€ HT	
Installation d'un nouveau débourbeur / déshuileur et de canalisations de collecte d'eaux pluviales	Fin 2009	Devis en cours	
Construction d'un mur coupe-feu côté expédition du bâtiment A	Fin 2009	270 k€ HT	
Construction d'un mur coupe-feu en limite de propriété, du côté de la PME	Fin 2010		
Mise en place de 2 barrières de rétention (Pollu Gate) modulables suivant les capacités de stockage	Premier semestre 2010	30 k€ HT	
Changement de la cheminée des dépoussiéreurs 3, 4 et 5 (rehaussement du débouché et diminution du diamètre)	2010	Devis en cours	
Remplacement des filtres à manche des dépoussiéreurs	2010	Devis en cours	
Vérification de l'adéquation du matériel au zonage ATEX	Juillet 2010	Devis en cours	
Installation d'un nouveau système de sprinklage à mousse	Fin 2010	1 200 k€ HT	
Nouvelle construction pour le stockage des cuves de solvants et de résines	Au cours des 5 prochaines années	2 000 k€ HT	
Rehaussement de 2 cheminées du laboratoire « sorbonne », de 2 cheminées du laboratoire « paillasse » et du générateur d'air assurant le chauffage de la zone matières premières	2012	Devis en cours	

3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

3.1. CONTENU DE L'ETUDE

Cette étude doit permettre :

- d'examiner les risques que présentent les installations et les conséquences possibles sur le voisinage en cas d'accident,
- de justifier les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence et les effets.
- de faire des performances des moyens de prévention et de protection.

Les principaux points abordés lors de l'étude de dangers ont été les suivants :

- ✓ Description de l'environnement et du voisinage : ce point décrit les risques liés à l'environnement immédiat des installations et à l'environnement extérieur à l'établissement.
- ✓ Identification et caractérisation des potentiels de danger : permettant notamment de mettre en évidence les dangers liés à l'emploi et au stockage des produits, et aux procédés de fabrication et activités connexes utilisés dans l'établissement.
- ✓ Analyses des risques réalisées par une équipe pluridisciplinaire et comportant 2 étapes :
 - l'analyse préliminaire des risques,
 - l'analyse détaillée des risques.

Ces analyses des risques consistent à identifier et étudier systématiquement tous les scénarii présentant un potentiel de danger. L'étude passe en revue les effets attendus et décrit les dispositifs préventifs.

L'analyse des risques a également permis d'identifier des actions complémentaires visant à améliorer le niveau de sécurité des installations.

- ✓ Caractérisation et classement des différents phénomènes dangereux : Une cotation des phénomènes dangereux est réalisée sur la base de niveaux de gravité et de probabilité prédéfinis.
- ✓ Présentation du système de gestion de la sécurité et des moyens de lutte contre un sinistre.

3.2. RISQUES PRESENTES PAR LES INSTALLATIONS

L'établissement HEMPEL emploie et stocke environ 450 matières premières différentes. Les principales, en terme de risque environnemental, sont :

- des liquides inflammables,
- des substances et préparation dangereuses pour l'environnement.

Ces produits peuvent présenter des risques d'incendie et de pollution des eaux notamment par l'entraînement en cas d'incendie.

Globalement, on peut considérer que les dangers pour l'environnement peuvent survenir dès qu'il y a possibilité de perte de confinement (fuite).

3.3 SYNTHESE DES ANALYSES DE RISQUES

3.3.1. Evaluation des risques

Les risques susceptibles d'affecter le site industriel dans son ensemble sont examinés selon une méthode d'analyse globale des risques. Elle étudie l'influence de l'environnement naturel, industriel et humain sur la sûreté des installations.

Les risques d'origine interne liés aux opérations ou installations : réception / expédition, process, etc., ainsi qu'aux avaries des circuits d'utilités ont été analysés selon la méthode de l'Analyse Préliminaire des Risques (APR), semi-quantitative (c'est-à-dire incluant une estimation de la criticité) et par l'analyse détaillée des risques.

La synthèse des analyses des risques effectuées est présentée, dans l'étude de dangers, sous forme de tableaux récapitulatifs, avec évaluation et hiérarchisation des risques en terme de :

- classe de probabilité d'occurrence (ou fréquence),
- niveau de gravité des conséquences (effets sur les structures et sur les individus),
- et cinétique.

Cette analyse des risques a été réalisée sans puis avec prise en compte des mesures de prévention / protection mises en œuvre sur les installations actuellement, afin de dégager le risque résiduel représentatif.

Douze scénarii ont été retenus pour modélisation :

- incendie de l'aire de dépotage des solvants et résines (cuves actuelles et future tank farm)
- incendie des cuves de la future tank farm
- incendie généralisé du bâtiment B
- incendie généralisé du hall de stockage des matières premières et du hall de production du bâtiment A
- incendie de l'unité de distillation
- incendie du container de stockage des solides inflammables
- incendie des cubitainers de résines chauffés
- incendie du hall de stockage des produits finis du bâtiment A
- incendie d'un camion en cours de chargement
- incendie du nouveau bâtiment de stockage de produits finis
- incendie généralisé du bâtiment A
- explosion de la canalisation d'alimentation en gaz de ville

Quatre scénarii présentent des effets sortant des limites de propriété.

La cartographie des zones d'effets thermiques est représentée en annexe 29 du présent dossier.

3.3.2. Mesures de maîtrise des risques complémentaires

Afin de réduire les effets sur l'environnement, des mesures de maîtrise des risques complémentaires aux mesures actuelles ont donc été prévues :

 Incendie généralisé du hall de stockage des matières premières et du hall de production du bâtiment A

Il est prévu de construire un mur coupe-feu le long de la façade Nord des deux halls à la place du bardage métallique existant et un mur coupe-feu en limite de propriété d'une hauteur de 4 m.

Les distances d'effets thermiques obtenues pour cet incendie en prenant en compte ces mesures complémentaires sont données dans le tableau ci-après :

		Distances maximales atteintes pour chaque face des 2 halls		
Faces		Est et Ouest Nord Sud (50 m) (50 m) Coupe-feu Coupe-feu Coupe-feu		
Flux thermiques	8 kW/m ²	0	0	0
	5 kW/m ²	17,9 m	0	0
	3 kW/m ²	43,6 m	27 m	39 m

• Incendie du container de stockage des solides inflammables

Les flux thermiques 5 kW/m² et 3 kW/m² sortent des limites de propriété et atteignent la rue Boileau. Le trafic de véhicules sur cette route est limité. Néanmoins, pour que ces flux thermiques restent dans les limites de propriété, il est prévu de construire un mur coupefeu en limite de propriété d'une hauteur de 2,4 m.

Les distances d'effets thermiques obtenues pour cet incendie en prenant en compte ces mesures complémentaires sont données dans le tableau ci-après :

		Distances maximales atteintes pour chaque côté du container			
Côtés		Longueur sans mur coupe-feu (10 m)	Longueur <u>avec</u> mur coupe-feu (10 m)	Largeur sans mur coupe-feu (3,7 m)	Largeur <u>avec</u> mur coupe-feu (3,7 m)
Flux thermiques	8 kW/m ²	9,8 m	0 m	5,3 m	4,4 m
	5 kW/m ²	13,3 m	3 m	7,4 m	6,4 m
	3 kW/m ²	17,9 m	3 m	10,4 m	9,4 m

• Incendie du nouveau bâtiment de stockage des produits finis

Pour réduire les flux thermiques, il est prévu de construire un mur coupe-feu en limite de propriété, d'une hauteur de 4,3 m.

La construction de ce mur en complément des murs coupe-feu du futur bâtiment permettra que le flux de 3 kW/m² soit bien contenu dans les limites de propriété.

		Distances maximales atteintes pour chaque face du nouveau bâtiment de stockage des produits finis		
Faces		Est et Ouest (20 m) Coupe-feu	Nord (24 m) Coupe-feu	Sud (24 m) Coupe-feu
Flux thermiques	8 kW/m ²	0	0	0
	5 kW/m ²	0	0	0
	3 kW/m ²	11,5 m	16 m	17 m

3.4. ORGANISATION DE LA SECURITE

Un Système de Gestion de la Sécurité a été mis en place selon les recommandations de l'arrêté du 10 mai 2000.

Moyens de surveillance :

La surveillance incendie active est assurée par deux systèmes complémentaires :

- ✓ Alarme de surveillance incendie (SSI);
- ✓ Installation sprinkler : détecteurs optiques et thermiques.

D'autres dispositifs permettent d'assurer une surveillance de la sécurité sur le site :

- ✓ Surveillance en continue du niveau des cuves enterrées ;
- ✓ Alarme anti-intrusion,
- ✓ Détection des défauts d'isolement électriques,
- ✓ Vidéo-surveillance,
- ✓ Explosimètres,
- ✓ Détection des COV,
- ✓ Détection de fumées (CO₂) et ou de flammes (Infra-rouge),
- ✓ Détecteur de fuite dans le bâtiment B.

Moyens de lutte et d'intervention :

Le site dispose de :

- extincteurs;
- robinets d'incendie armés ;
- trappes de désenfumage ;
- installation d'extinction automatique avec émulseur. Ce système va être remplacé par un sprinklage mousse pour tout le bâtiment A ;
- borne incendie et stockage d'émulseurs.

Deux poteaux incendie d'un débit total supérieur à 200 m³/h sont également présents dans un rayon de 100 m autour du site.

Les éventuelles eaux d'extinction d'incendie pourront être confinées dans le bassin de confinement en cours de création sur le site.